



STOP
ENSEMBLE



ars
Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Participation au programme Covid Stop Ensemble

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France apporte son soutien par la mise en œuvre du plan d'actions Covid Stop Ensemble.

CONTEXTE

L'Ile-de-France fait face depuis le début de l'épidémie à des taux d'incidence du Covid et de positivité élevés. La crise du Covid met en visibilité et aggrave les **inégalités sociales et territoriales de santé**. Les impacts socio-économiques, sanitaires (difficultés d'accès aux soins, aux droits sociaux et économiques, taux de surmortalité élevé, surexposition au stress, aux problèmes de santé mentale, ...) de l'épidémie, notamment auprès des populations les plus défavorisées, ne sont plus à démontrer tant ils sont aujourd'hui bien documentés.

Le Plan d'actions Covid Stop Ensemble a pour objectif général de freiner la propagation du virus et de ses nouveaux variants en **renforçant les mesures de prévention** (gestes barrières, dépistages, vaccination...) et à **agir sur l'aggravation des inégalités sociales de santé**.

L'ambition collective de s'investir majoritairement sur les territoires et auprès des publics prioritaires est réaffirmée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Priorités

Le présent plan financera des interventions traitant des priorités suivantes :

- Renforcer, par la sensibilisation et l'information, l'appropriation communautaire et collective permettant de mieux comprendre et mettre en œuvre les mesures de prévention sur **les gestes barrières, le dépistage, la vaccination.**
- Promouvoir et améliorer la santé mentale des populations impactées par la pandémie, notamment les jeunes en **souffrance psychique et les personnes isolées.**
- Faciliter l'accès à l'information sur la COVID-19, aux habitants/citoyens des quartiers populaires, au plus près de leur lieu de vie, et les **accompagner à être acteurs de leur santé.**

Les acteurs de première ligne ont un rôle important à jouer auprès des populations de leur territoire, notamment les plus vulnérables (familles en difficultés, personnes âgées, handicapées, non francophones etc...), en mettant en œuvre des interventions avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins repérés.

Le financement couvrira, dans la limite d'un plafond fixé par l'ARS, le temps d'intervention et de coordination des salariés, et les frais de fonctionnement dédiés à ces actions.

Modalités

Les associations retenues seront conventionnées pour une durée d'un an. Elles bénéficieront par ailleurs de l'accompagnement de l'Agence, qui permet :

1 L'attribution de Matériel (kit communication)

2 L'accès gratuit aux formations du CODES93 et à son nouveau module vaccination ;

3 Des échanges réguliers via l'Info Lettre et les visio conférences